

L'ajournement

meilleur ton et dans un climat bien meilleur sous un gouvernement conservateur que ce que l'on connaissait sous le gouvernement libéral précédent. Même si le député ne peut l'admettre par solidarité avec son parti, il ne peut que l'admettre en privé.

Le 17 avril, le président du Conseil du Trésor a exposé en toute bonne foi une série d'accords auxquels on était arrivé par la négociation collective avec les syndicats représentant les employés de la Fonction publique. Après avoir été mis au point, les accords de principe sont renvoyés aux deux parties. Ils fournissent un cadre de travail à l'intérieur desquels on peut figurer les points de détail. Ils témoignent d'une flexibilité, d'un esprit de compromis sur les détails et, surtout, de la prise de conscience que la consultation doit être permanente.

Je suis persuadé de parler au nom de tout le monde lorsque je dis que nous regrettons les événements de la semaine dernière, mais, en tant que gouvernement, nous ne perdons pas

l'espoir de consultations fructueuses sur la réforme des pensions et un régime d'assurance dentaire. Ces deux aspects sont importants pour les employés actuels. Naturellement, la question des pensions importe à ceux qui sont retraités tout autant qu'à ceux qui sont en activité. Nous estimons qu'il est nécessaire de continuer ces consultations et je regrette qu'il ne me reste pas plus de temps pour répondre plus complètement aux questions de mon collègue.

Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son attention.

M. le Président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)
